

(le 1^{er} Novembre 1871)

I^{er} aide-réviseur au bureau de contrôle
de la Direction générale des Postes: Mr. Jules *Narbel*, de Goumoëns-
le-Jura (Vaud), actuelle-
ment II^e aide-réviseur au
dit bureau;

Télégraphiste à Wald: Mr. Laurent *Rechsteiner*, dessi-
nateur, de et à Wald (Ap-
penzell R. E.).

(le 3 Novembre 1871)

Commis de poste à Lausanne: Mr. Louis *Moret*, de Charrat,
actuellement commis pro-
soire au bureau des postes
à Lausanne.

INSERTIONS.

Mise au concours de matériel de guerre.

L'Administration soussignée ouvre un concours, d'ici au 15 courant, pour la fourniture d'environ

86,000 obus vides, de 8,4^{cm}, et
43,000 shrapnels de 8,4^{cm} ou leurs parties.

Les livraisons doivent avoir lieu dans les 18 mois.

Les prix doivent être adressés franco à la plus prochaine station de chemin de fer, le matériel chargé sur wagons.

Les soumissionnaires doivent s'engager à fournir au prix convenu une livraison de 200 pièces à titre d'essai; les contrats ne seront définitivement conclus qu'après qu'il aura été procédé à des épreuves.

Les dessins sont déposés au bureau de l'Administration, qui fournira les renseignements ultérieurs.

Berne, le 1. Novembre 1871.

L'Administration du matériel de guerre fédéral.

Mise au concours de matériel d'artillerie.

Par ordre du Département militaire suisse, la fourniture du matériel de guerre ci-après est mise au concours :

- 4 à 10 affûts de fer pour canons de 10^{cm} ;
- 2 " " " " " 8,4^{cm} ;
- 18 caissons pour canons de 10^{cm} ;
- 16 " " " " " 8,4^{cm} ;
- 14 charriots de batterie avec équipement ;
- 14 forges de campagne " "

Le tout à l'ordonnance fédérale. Terme de la livraison : 8 mois au plus après la commande. Des échantillons de ces objets se trouvent au dépôt fédéral de guerre à Thoune, où il en peut être pris connaissance.

Les soumissions doivent être adressées, d'ici au 11 Novembre prochain, franco à l'Administration soussignée.

Berne, le 27 Octobre 1871.

L'Administration du matériel de guerre fédéral.

Emprunt fédéral de 1857.

Paiement de capital et intérêts au 15 Janvier 1872.

Ensuite du XV. tirage qui a eu lieu en date de ce jour, les obligations suivantes de l'emprunt fédéral de 1857 au 4½ pour cent *seront remboursées* le 15 Janvier 1872 et cesseront de porter intérêt à dater de cette époque :

Litt. A, à fr. 5000, N° 2. 14.

„ B, à „ 2000, N° 87.	121.	133.	136.	143.	157.	168.	191.	212.	224.
	236.	244.	255.	279.	318.	325.	331.	354.	361.
	422.	428.	487.	521.	550.	552.	559.	627.	665.
	703.	714.	738.	750.	768.	816.	820.	840.	851.
	868.	873.	878.						859.

Litt. C, à fr. 1000, N° 6.	26.	27.	31.	45.	58.	71.	72.	115.	203.
	205.	209.	222.	224.	243.	251.	253.	255.	262.
	309.	317.	385.	394.	397.	502.	503.	507.	518.
	564.	575.	576.	590.	611.	624.	708.	725.	760.
	826.	854.	887.	890.	897.	904.	913.	916.	920.
	926.	934.	937.	940.	963.	993.	1004.	1033.	1052.
	1093.	1100.	1109.	1143.	1152.	1171.	1203.	1218.	1243.
	1312.	1405.	1446.	1458.	1479.	1488.	1501.	1551.	1552.
	1613.	1618.	1631.	1636.	1657.	1679.	1735.	1749.	1768.
	1832.	1860.	1861.	1866.	1868.	1881.	1909.	1933.	1943.
	1981.	2010.	2048.	2071.	2079.	2085.	2185.	2182.	2226.
	2265.	2268.	2289.	2336.	2351.	2366.	2375.	2383.	2386.
	2450.	2519.	2543.	2582.	2586.	2627.	2647.	2648.	2669.
	2708.	2721.	2725.	2736.	2745.	2769.	2776.	2777.	2812.
	2842.	2865.	2873.	2883.	2892.	2893.	2908.	2925.	2930.
	2936.	2930.	2949.	2953.					

L'acquittement des susdites obligations de la valeur totale de fr. 250,000, ainsi que des coupons d'intérêt (N° 30) échéant le 15 Janvier 1872, se fera aux lieux ordinaires de paiement.

Les porteurs respectifs d'obligations sont en même temps avertis que les obligations suivantes, échues par des tirages précédents, n'ont pas encore été présentées à l'acquittement :

Du 15 Janvier 1868 :

Litt. B, N° 846.

„ C, „ 1279. 2077. 2355.

Du 15 Janvier 1869 :

Litt. C, N° 429. 2722.

Du 15 Janvier 1870 :

Litt. B, N° 247. 639.

C, „ 1389. 2040. 2670. 2694.

Du 15 Janvier 1871 :

Litt. B, N° 26. 166. 577. 865.

„ C, „ 35. 146. 296. 372. 411. 414. 698. 767. 871.
 932. 1091. 1288. 1304. 1871. 1934. 2033. 2343. 2673.
 2704. 2834.

Berne, le 29 Septembre 1871.

Administration de la Caisse d'Etat fédérale.

Emprunt fédéral de 1870 et 1871.

Les porteurs de quittances provisoires du dernier emprunt fédéral, ainsi que ceux de bons de caisse émis en 1870, sont invités de rechef, les premiers à opérer le plus vite possible l'échange des quittances provisoires contre les titres définitifs, les seconds à présenter leurs bons pour l'acquiescement à la Caisse d'Etat fédérale. Nous ajoutons spécialement que ces derniers dès leur échéance ne portent plus d'intérêts. Des bons de caisse peuvent aussi à la convenance des porteurs être présentés aux caisses d'arrondissement postal et des péages fédéraux.

Berne, le 13 Octobre 1881.

Administration de la Caisse d'Etat fédérale.

Mise au concours de matériel postal.

La fourniture des objets ci-après désignés est mise au concours :

- 100 boîtes aux lettres, en bois de chêne ;
- 100 balances à lettres, avec série de poids, étalonnées ;
- 10 balances à bascule de la force de 250 kil., avec série de poids, étalonnées ;
- 80 balances à bascule de la force de 75 kil., avec série de poids, étalonnées ;
- 500 sacs à lettres en triège, Nr. 2 ;
- 200 " " " " " Nr. 3 ;
- 50 sacs de conducteur en triège, avec fonds garnis en cuir, Nr. 5 ;
- 1500 sacs de messagerie en triège, Nr. 2 ;
- 500 " " " " " Nr. 3 ;
- 50 " en cuir, Nr. 1 ;
- 50 " " " Nr. 2 ;
- 35 coffres-forts ;
- 100 sacoches de facteurs, Nr. 2 ;
- 50 hourses en cuir ;
- 20 presses à copier.

Les balances à bascule, les coffres-forts et les presses à copier seront gardées en magasin par l'entrepreneur, jusqu'à ce que l'Administration des Postes ait l'occasion d'en disposer. Leur expédition peut avoir lieu d'office.

Les autres objets doivent être expédiés, franco en magasin, au Bureau du matériel de la Direction générale des Postes, qui, si on lui fait la demande, s'empressera de donner les renseignements nécessaires.

Les soumissions doivent être adressées, d'ici au 6 Novembre 1871, au Département des Postes, en plis fermés et affranchis, avec la suscription „**Soumission pour matériel postal**“.

Berne, le 14 Octobre 1871.

Le Département fédéral des Postes.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour les fournitures suivantes dont l'Administration des télégraphes a besoin pour l'année 1872 :

A. Appareils télégraphiques et matériel d'exploitation.

1 ^o	70	appareils à couleur;
2 ^o	50	manipulateurs;
3 ^o	50	boussoles;
4 ^o	50	permutateurs à 3 lames;
5 ^o	50	parafoudres à 2 lames;
6 ^o	8	rhéostats à 500 unités Siemens;
7 ^o	18	" " 1000 " "
8 ^o	10	" " 1500 " "
9 ^o	4	" " 2000 " "
10 ^o	50	régulateurs (pendules);
11 ^o	20	paires de permutateurs de translation
12 ^o	50	interrupteurs;
13 ^o	5000	kilos rouleaux de papier;
14 ^o	2000	cercles de cuivre;
15 ^o	50	assortiments de tournevis;
16 ^o	400	feuilles papier d'émeri;
17 ^o	400	serrefils de pile;
18 ^o	300	" de ligne à deux vis;
19 ^o	800	vis de contact;
20 ^o	50	clefs de pile;
21 ^o	5000	plaques de zinc;
22 ^o	200	brosses cylindriques;
23 ^o	400	brosses de risette;
24 ^o	600	flacons de couleur bleue;
25 ^o	200	" " noire;
26 ^o	200	peaux de daim;
27 ^o	100	pincées à double emploi;
28 ^o	100	kilos tôle de cuivre de $\frac{1}{2}$ mm d'épaisseur;
29 ^o	50	" " laiton de 4mm d'épaisseur;
30 ^o	50	" fil de laiton étiré, non recuit, de 4.4mm de diamètre;
31 ^o	300	" sulfate de cuivre (vitriol bleu);
32 ^o	50	" de cire jaune;
33 ^o	80	" " colophane;
34 ^o	20	" " mercure;
35 ^o	80	pinceaux larges (queues de morue);
36 ^o	400	" de blaireau.

B. Verreries.

- 37° 5000 verres de pile ;
 38° 50 dame-jeannes ;
 39° 500 petits flacons à huile.

C. Articles de menuiserie.

- 40° 5 tables à translation ;
 41° 5 " " armoire, moyenne grandeur ;
 42° 50 petites tables à armoire ;
 43° 5 petites tables basses ;
 44° 50 armoires à pile pour 48 éléments ;
 45° 30 " " " 24 " "
 46° 100 caissettes d'armoires à pile ; "
 47° 100 planchettes.

On peut prendre connaissance des échantillons au Bureau du matériel de la Direction des télégraphes à Berne.

Pour les articles de menuiserie il existe en outre un cahier des charges spécial qui, sur demande affranchie, sera remis par la Direction soussignée.

Tous les objets ci-dessus mentionnés devront être livrés dans le courant de l'année 1872, savoir : une moitié au plus tard jusqu'au 31 Mars, l'autre moitié au plus tard jusqu'au 31 Juillet.

Le fournisseur s'engage en outre à exécuter éventuellement au même prix que la commande primitive et dans le délai de trois mois à partir de l'ordre reçu toute commande supplémentaire, même si celle-ci devait s'élever au total de la première mise au concours.

Les soumissions, soit totales soit partielles, contenant le prix de chaque objet (à livrer franco à Berne) et portant l'inscription : „Soumission pour fournitures télégraphiques“ seront adressées franco à la Direction des télégraphes à Berne, jusqu'au 6 Novembre 1871.

Berne, le 13 Octobre 1871.

La Direction des télégraphes :

Lendi.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour les fournitures suivantes dont l'Administration des télégraphes a besoin pour l'année 1872 :

A. Isolateurs.

1. 25,000 isolateurs en verre.

B. Manchons.

2. 15,000 manchons en laiton pour fil de fer de 3^{mm} ;
3. 400 " " " " " 4^{mm} ;
4. 200 " " " " " 5^{mm}.

C. Fil de fer.

5. 1,000 kilos de fil de fer galvanisé de 1 $\frac{1}{2}$ ^{mm} ;
6. 100,000 " " " " 3^{mm} ;
7. 80,000 " " " " 4^{mm} ;
8. 60,000 " " " " 5^{mm}.

D. Matériel divers, outillage.

9. 15,000 pointes ;
10. 15,000 frettes ;
11. 10,000 consoles pour isolateurs en verre ;
12. 600 " avec coin pour poteaux en fer ;
13. 300 pinces à double emploi.

Ces objets doivent être rendus franco à destination, savoir : les isolateurs (1) au bureau des télégraphes à Lucerne, les manchons de ligne et les pinces à double emploi (2, 3, 4, 13) à la Direction des télégraphes à Berne, le fil de fer (5, 6, 7, 8) à l'atelier central du chemin de fer du Central à Olten, le reste du matériel (9, 10, 11, 12) à une station de chemin de fer quelconque de la Suisse.

Les droits d'entrée en Suisse sont à la charge du fournisseur.

Les livraisons doivent commencer au plus tard dans le mois de Février et être complètement effectuées jusqu'à la fin de Juin.

On peut prendre connaissance des échantillons au bureau du matériel de la Direction des télégraphes à Berne.

Un exemplaire du cahier des charges pour la fourniture des isolateurs, du fil, des pointes, frettes et supports sera, sur demande affranchie, transmis par la Direction des télégraphes.

Les soumissions doivent contenir :

1. Acceptation sans aucune réserve des conditions fixées dans le cahier des charges ;

2. les prix par objet ;

3. pour les pointes, frettes et supports, la station de chemins de fer à laquelle les objets seront livrés ;

4. l'engagement pris par le soumissionnaire que, le cas échéant, il exécutera toute commande supplémentaire, pouvant s'élever même au total de la mise au concours actuelle, aux mêmes prix que sa primitive adjudication.

Les isolateurs en verre forment une exception en ceci que l'Administration fixe elle-même le prix de 15 centimes la pièce et que la préférence sera donnée au soumissionnaire qui, pour ce prix, fournira le meilleur article, ce qui sera déterminé par l'envoi d'échantillons à examiner.

Les soumissions cachetées, portant la suscription : „*Direction des télégraphes à Berne ; soumission pour matériel télégraphique*“ doivent être envoyées jusqu'au 6 Novembre de cette année.

La Direction soussignée est prête à fournir tous autres renseignements désirables.

Berne, le 13 Octobre 1871.

La Direction des télégraphes :

Lendi.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Receveur* au bureau principal des péages de Vevey. Traitement annuel fr. 2700 en maximum. S'adresser, d'ici au 18 Novembre 1871, à la Direction des péages à Lausanne.

2) *Commis* de poste à Neuchâtel. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 17 Novembre 1871, à la Direction des postes à Neuchâtel.

3) *Commis* de poste à Berne. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 17 Novembre 1871, à la Direction des postes à Berne.

4) *Facteur* de ville à Genève. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 17 Novembre 1871, à la Direction des postes à Genève.

5) *Dépositaire* et facteur à Bussigny (Vaud). Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 17 Novembre 1871, à la Direction des postes à Lausanne.

6) *Commis* de poste à Schaffhouse.

7) *Buraliste* et facteur à Ober-Aegeri (Zoug).

8) " " " Benken (Zurich).

} Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 17 Novembre 1871, à la Direction des postes à Zurich.

9) *Télégraphiste* à Flums (St. Gall). Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 20 Novembre 1871, à l'Inspection des télégraphes à St. Gall.

10) *Télégraphiste* à Begnins (Vaud).

11) " " " Jussy (Genève).

} Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 20 Novembre 1871, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

Recettes de l'Administration des postes des années 1870 et 1871.

Mols.	Voyageurs et surpoids.				Lettres et imprimés.				Mandats de poste.				Paquets et valeurs.				Autres recettes.				Total.			
	1870.		1871.		1870.		1871.		1870.		1871.		1870.		1871.		1870.		1871.		1870.		1871.	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Janvier . . .	100,502	46	128,870	16	402,300	32	470,167	10	19,487	14	34,321	65	201,970	76	288,778	33	17,939	96	28,987	52	742,200	64	951,124	76
Février . . .	96,554	64	134,079	58	352,920	70	410,915	29	15,313	15	27,279	50	182,175	88	267,265	51	22,551	88	23,939	56	669,516	25	863,479	44
Mars	129,602	86	165,904	68	232,808	02	330,630	20	14,903	13	*) 5,317	73	152,633	26	202,740	69	47,328	89	57,788	70	577,276	16	762,382	—
Avril	143,031	27	186,690	09	365,230	59	427,913	94	13,047	98	16,110	47	218,246	63	350,621	11	18 481	27	21,637	20	758,037	74	1.002,972	81
Mai	174,995	20	206,066	35	374,860	59	438,112	71	16,670	66	18,258	60	213,896	25	349,497	55	19,372	30	25,360	04	799,795	—	1,037,295	25
Juin	197,161	34	218,635	77	255,802	71	305,336	85	15,433	78	*) 8,789	51	117,905	18	74,170	09	55,428	10	98,939	59	641,731	11	705,871	81
Juillet	305,610	17	358,326	95	417,297	08	462,057	22	14,068	26	19,164	47	226,571	55	320,744	23	16,562	34	27,750	36	980,109	40	1,188,043	21
Août	250,927	55	442,003	77	387,601	64	461,067	32	11,410	78	40,729	80	219,838	61	300,873	08	14,032	22	21,438	61	883,810	80	1,266,112	60
Septembre**)	245,917	17	375,709	77	311,514	16	336,183	46	10,684	87	17,090	47	176,366	38	85,781	37	50,936	32	55,768	85	795,418	90	870,533	92
Octobre	215,981	98			436,861	52			22,402	77			259,1 1	58			17,506	68			951,944	53		
Novembre . . .	155,896	80			416,233	72			29,768	49			227,784	48			19,086	96			848,770	45		
Décembre . . .	123,258	91			312,750	30			24,766	49			228,308	41			166,143	98			855,228	09		
Totaux	2,139,440	35			4,266,181	35			207,957	50			2,424,888	97			465,370	90			9,503,839	07		
Totaux fin Sept.	1,644,302	66	2,216,287	15	3,100,335	81	3,642,384	09	131,019	75	187,062	20	1,709,604	50	2,240,571	96	262,633	28	361,610	43	6,847,896	—	8,647,915	80

*) La recette en moins provient de ce qu'aucune comptabilité avec la France n'a pu avoir lieu. — **) Produit approximatif de 1871.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.11.1871
Date	
Data	
Seite	718-728
Page	
Pagina	
Ref. No	10 062 062

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.